

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEGRIPP AL
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Dégrippant alimentaire
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: IPG INDUSTRIE
Parc d'Activité de Mané Craping - Impasse Jean Haroche
F-56690 LANDEVANT
France
Tél: +33(0)2 97 24 55 00

Courriel : contact@ipgindustrie.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA n° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: ADI

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
2. 2. 4. Stockage: P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Récipients vides: voir les informations transmises par le fabricant.
2. 4. Dangers principaux: Aérosol extrêmement inflammable.
2. 5. Autres dangers: l'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: dégrissant utilisable en milieu alimentaire
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Hydrocarbures , C11-13, isoalcanes, <2% aromatiques
 - N° CE: 920-901-0
 - Conc. (% pds) : 50 < C ≤ 60
 - SGH :
 - * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
 - Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatics
 - N° CE: 918-167-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119472146-39
 - Conc. (% pds) : 30 < C ≤ 40

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

• dioxyde de carbone
- N° CAS: 124-38-9
- Conc. (% pds) : $1 < C \leq 5$
- SGH :

- Divers :
VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000

• Phosphates d'alkyl en C11-C14 ramifié, monoheptyl et dihexylamines
- N° CAS: 80939-62-4
- Conc. (% pds) : $0 < C \leq 1$
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN! |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
NE PAS faire vomir. |

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas , consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | dioxyde de carbone (CO2) mousse poudre
Classe d'inflammabilité : Extrêmement inflammable |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec une pulvérisation d'eau. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | voir chapitre 8 sur le port des EPI |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
- | | |
|---|---|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Ne pas respirer les gaz / fumées.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement.
Ne pas fumer |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
Récipient sous pression, ne pas percer ou brûler même après usage. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage. |
7. 2. Stockage:
- | | |
|---|--|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Ne pas fumer |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | boîtier aérosol |
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel il est destiné

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000 |
|----------------------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	Hydrocarbures, C11-C12, isolkane, <2% aromatics : FRANCE / VME (mg/m3) : 1200 mg/m3 ; VME (ppm) : 177 ppm Hydrocarbures, C11-C13, isolalcanes, <2% aromatiques : FRANCE : VME (mg/m3) 1000 mg/m3 ; VLE (mg/m3) : 1500 mg/m3
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc naturel
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	56°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	0.76 à 0.78
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	produit insoluble dans l'eau
9. 2. 2. Liposolubilité:	non déterminé
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 3. Autres données:	Pression de l'aérosol à 20°C = 6 Bars COV : 666 g/l (82.2 %)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage (température et pression)
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune à notre connaissance
10. 4. Conditions à éviter:	rayons direct du soleil, chaleur, flamme nue, étincelles
10. 5. Matières incompatibles:	oxydants forts; bases fortes, acides forts : corrosion du boîtier métal

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Hydrocarbures, C11-C13, isolalcanes, <2% aromatiques : DL50 orale rat >5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin >5000 mg/kg
CL50 inhalation rat(mg/l) >5000 mg/m3
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: CL50/inhalation/ rat(mg/l) > 5000 mg/m3
11. 2. 2. Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = >5000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux: légèrement irritant pour les yeux
11. 2. 4. Ingestion: DL50/orale/rat = >5000 mg/kg
11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique: Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: non classé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Une quantité importante du produit est décomposée par photolyse.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: pas de données disponibles
12. 4. Mobilité dans le sol: produit insoluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: non disponible
12. 6. Autres effets néfastes: aucun à notre connaissance
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. éviter le rejet dans l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1950
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: Aérosols
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	F
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	2.1
14. 3. 4. Code de classification et dispositions spéciales:	5F, 190 327 625, LQ2
14. 3. 5. Instructions d'emballage:	P003
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	2
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	F
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N° FS:	F-D S-U
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	2.1
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non dangereux
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	ne pas marcher dans les substances répandues ou les toucher
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	règlement européen EC/790/2009 pour le mélange Directive COV 2010 : 666g/l (82.2 %) Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation à ce jour
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Préparation relevant du tableau des maladies professionnelles n° : 84 (affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008 pour le mélange : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Les informations reprises dans cette fiche de données de sécurité se basent sur des sources sérieuses et récentes. Nous ne pouvons cependant pas les garantir. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIPP AL

Version:10.0.0.529

Date de révision:23.11.2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition:	02.02.2009
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	30.04.2015
16. 5. 3. Date de révision:	23.11.2016
16. 5. 4. Version:	10.0.0.529
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1.2.3.4.6.11.12.14.15.16
16. 6. Réalisé par:	sf